



Formation de cadres animateurs d'escrime artistique et de spectacle Comité Régional d'Escrime du Grand Est Année 2019 – 2020

Rappel des textes

Voir documents en pj : Animateur artistique fédéral

Organisation de l'année de formation

Les stages de formation d'une durée totale de 60h seront dispensés par l'équipe technique du Comité Régional d'Escrime du Grand Est.

Pour s'inscrire, les candidats doivent répondre aux **conditions requises** précisées dans le document correspondant en pj et se faire connaître auprès du secrétariat du comité régional du Grand Est avant le 27 septembre 2019. L'inscription sera validée à réception d'un chèque d'un montant de 120 euros à l'ordre du Comité Régional d'Escrime du Grand Est. Le candidat s'engage à suivre l'intégralité des stages de formation et à se présenter aux évaluations.

L'année de formation sera organisée en deux modules :

- Un module de formation d'une durée minimale de 60h conduit par la ligue
- Un module de mise en situation d'une durée de 40h conduit par le tuteur (Maître d'Armes du club)

L'hébergement et les repas ne sont pas prévus.

Les interventions seront assurées par Maître Pascal Daize

Calendrier

Chaque journée de formation débute à **9h00** et se termine à **18h**.

Dates et Lieux à déterminer

Le livret de formation sera remis aux stagiaires lors de la première journée de stage

Le candidat devra adresser au secrétariat du comité régional avant la date prévue par l'enseignant :

- **Son rapport de stage faisant état de son activité au sein du club.**
- **Son livret de formation complété par son tuteur.**

Le rapport de stage présente le club (organisation, locaux, activités...), la place qu'occupe le stagiaire dans le club, les responsabilités qui lui sont confiées, les caractéristiques du public (nombre, âge, niveau), les séances (fiches pédagogiques, bilans de séances, bilan de cycle, appréciations du tuteur). Il peut être illustré et complété par toute information jugée nécessaire. Ce document sera impérativement signé par le président du club et par le maître d'armes.

Matériel nécessaire :

- Papier / stylo
- Matériel d'escrime artistique

Adresses

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

L'ANIMATEUR D'ESCRIME ARTISTIQUE ET DE SPECTACLE

1. Définition

L'animateur d'escrime artistique et de spectacle est un assistant de l'enseignant diplômé d'État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l'initiation à l'escrime artistique et de spectacle. Il reçoit du maître des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

2. Compétences attendues

- Accueillir le public, présenter l'activité et encadrer en toute sécurité.
- Diriger et animer un groupe d'au moins 6 personnes, avec des armes plastiques ou en bois. Expliquer et diriger une chorégraphie simple (duos courts, saluts...)
- Proposer et démontrer des exercices et des enchaînements techniques simples en escrime médiévale ou Grand siècle.

3. Alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle, sous la responsabilité d'un cadre technique ou d'un référent régional en escrime artistique et de spectacle. Cette formation alterne des modules de formation et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier, établi en début de saison, indiquera les lieux et dates des différents regroupements et stages.

4. Conditions requises

- être licencié à la FFE,
- être dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature.

5. Principes d'organisation

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Ces modules doivent être consignés dans le livret de formation.

- **Le module de formation** doit avoir une durée minimum de 60 heures. Il se déroule au niveau régional, interrégional ou national sous la conduite d'un cadre technique et du cadre-référent régional agréé. Le volume horaire de formation peut être « allégé » sur décision du CTS, dans la mesure où le candidat présente un profil donnant droit à des équivalences.
- **Le module en situation** doit avoir une durée minimum de 40 heures (préparations, séances, bilans). Il se déroule en club et consiste à gérer un cycle de 12 séances. Le tuteur du candidat et le président de la structure ou son représentant auront à valider l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

6. Le livret de formation

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation, qui lui a été remis au début de sa formation d'animateur, ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications

7. Coût de la formation

Le coût de la formation, fixé par les ligues régionales, tiendra compte des frais pédagogiques et des dépenses engagées pour l'organisation des sessions de formation et de certification. Il ne doit néanmoins pas constituer un frein à l'accès à la formation pour tous.

8. Évaluation et certification

Le candidat animateur est évalué, au cours de sa formation, par un jury constitué et présidé par le conseiller technique régional et le cadre-référent agréé. Ce jury comprend 2 à 3 personnes qui peuvent être enseignants diplômés d'état possédant des compétences en escrime artistique et de spectacle, bénévoles, dirigeants.

Les certifications des différents modules peuvent s'effectuer à l'issue des stages ou des regroupements. Des modèles de fiches d'évaluation sont à la disposition du jury. Il est également possible d'organiser des sessions d'évaluation à la fin du cursus de formation.

Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules. Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les 2 années qui suivent, à compter de la date de certification.

9. Conditions d'exercice

L'animateur fédéral d'escrime artistique et de spectacle peut exercer bénévolement dans un club avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

Il peut intervenir dans les conditions prévues par le règlement de la pratique avec les catégories :

- Club Enfant (6-8 ans)
- Club jeune (9-14 ans) débutant
- Club Ado-Adulte (15 et +) débutant

L'animateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code du sport.



**Formation de cadres animateurs
d'escrime artistique et de spectacle
Comité Régional d'Escrime du Grand Est
Calendrier prévisionnel
Année 2019 – 2020**

L'hébergement et les repas ne sont pas prévus.

Calendrier

Chaque journée de formation débute à **9h00** et se termine à **18h**.

Les journées de formation se déroulent à la salle d'armes de Vandoeuvre

5 et 6 octobre 2019

14 et 15 décembre 2019

1 et 2 février 2020

4 et 5 avril 2020

13 juin 2020

Examen 27 juin 2020

L'hébergement et les repas ne sont pas prévus.

Matériel nécessaire :

- Papier / stylo
- Matériel d'escrime artistique

Adresses

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Comité Régional d'Escrime du Grand Est
Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Salle d'armes de Vandoeuvre

Parc des sports des Nations
Rue de Gembloux
54500 VANDOEUVRE LES NANCY



Fiche de renseignements

Animateur d'escrime artistique et de spectacle

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Né(e) le :

Lieu de naissance (commune + département) :

Téléphone portable :

N° de licence FFE (obligatoire) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse électronique :

Engagement du stagiaire : en tant que stagiaire, je m'engage à suivre l'intégralité de la formation et à me présenter à l'examen, à respecter les consignes et en particulier celles données par mes formateurs et tuteurs.

Signature :

Parents (pour les stagiaires mineurs)

Mère :	Père
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Autorité parentale : oui / non	Autorité parentale : oui / non
Adresse électronique :	Adresse électronique :
 Signature	 Signature

Tuteur (maître d'armes responsable de la formation au sein du club)

Nom :

Prénom :

Diplôme et date d'obtention (photocopies à joindre) :

Qualification en escrime artistique :

Oui

Non

Téléphone portable :

N° de licence (obligatoire) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse électronique :

Engagement du tuteur : En tant que tuteur, je m'engage à aider le candidat dans sa formation notamment dans la mise en place et le suivi d'un cycle mais également pour la rédaction de son dossier pédagogique. De plus, je m'engage à être présent lors des séances.

Signature

Président(e) du club

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

N° de licence (obligatoire) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse électronique :

Engagement du président(e) : En tant que président(e), je m'engage à aider le candidat dans sa formation notamment en le faisant participer à la vie de l'association (réunion de bureau, comité directeur...) et en lui faisant découvrir les relations qu'entretient l'association avec les acteurs locaux.

Signature :

Conseiller Technique Sportif (pour les candidats Hors Grand Est)

Nom :

Prénom :

Avis :

Favorable

Défavorable

Signature :

Diplômes et expérience en escrime

Pratique de l'escrime : compétition / loisir, arme(s) pratiquée(s)

Nombre d'années de pratique :

Niveau d'arbitrage

Expérience en enseignement en club (si oui diplôme et année d'obtention)

Expérience en escrime artistique et arme(s) pratiquée(s)

Fiche d'inscription animateur escrime artistique

Investissement

Le stage en situation se fera-t-il au sein du club ?	oui	non
Le candidat intervient régulièrement avec retour pédagogique du tuteur	oui	non
Disposez-vous de matériel personnel	oui	non
De club	oui	non
Si oui, quoi ? :		

Coût de la formation :

120 euros + hébergement/restauration

Informations diverses

Retour de la fiche de renseignements au plus tard le 27 septembre 2019 au secrétariat du Comité Régional d'Escrime du Grand Est : administration@crege.fr

La formation est annulée dans le cas où il y a moins de 6 stagiaires.

Le nombre de stagiaires est limité à 15.

Les candidats admis à entrer en formation seront déterminés après instruction des fiches de renseignements et par ordre de priorité régionale.

Le non-respect des consignes amènera l'exclusion du candidat.

Calendrier prévisionnel et lieu des stages :

Salle d'armes de Vandoeuvre

5 et 6 octobre 2019

14 et 15 décembre 2019

1 et 2 février 2020

4 et 5 avril 2020

13 juin 2020

Examen 27 juin 2020